



PAROLE À...

Stéphanie Such et Jean Harchouche

P.10

Dans l'Éducation nationale, dans le public et dans le privé,
Dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche,

du 1^{er} au 8 décembre 2022

#jevotecgt

LE DOSSIER

Élections professionnelles

P.11

SOMMAIRE

P.3 / ÉDITORIAL

par Charlotte Vanbesien

P.4 / ACTUALITÉ

- . Droit à l'IVG
- . Journée interpro
- . Victoire à l'UCPA
- . BNF : une mobilisation inédite
- . Marches des fiertés
- . Urgence dans l'éducation : salaires et postes

P.10 / PAROLE À...

. Stéphanie Such et Jean Harchouche

P.11 / LE DOSSIER

. Élections professionnelles

P.15 / VIE FÉDÉRALE

- . Congrès CGT AFPA
- . Congrès UN CGT CROUS
- . AG VISA

P.18 / INTERNATIONAL

- . Conférence du CSEE
- . Caravane pour l'Ukraine

P.21 / RETRAITÉ·ES

CONTINUITÉ DE LA VIE SYNDICALE

- . Empêcher la mise à mort de la Sécu
- . Feuille de route Macron/Borne
- . Le droit imprescriptible à la santé



le lien /

Tel. 01 55 82 76 12

Directrice de publication
Marie BUISSON
n° CPPAP 0325 S 05498
Trimestriel 1 €
FERC - CGT Case 544
93515 Montreuil Cedex
Imprimerie Rivet Presse Édition



L'été que nous venons de vivre a révélé à une grande partie

de la population le lien entre les inégalités sociales et environnementales. Pour répondre aux urgences sociales et environnementales, le gouvernement ne propose que des mesures sans effets alors que c'est d'une véritable planification en matière industrielle et de services publics dont nous avons besoin !

Comme pour le dérèglement climatique, la population a découvert au travers du nombre de postes vacants, la crise de l'Éducation Nationale à l'occasion de cette rentrée. Plus de 4000 enseignant-es manquaient à l'appel, dans le public et le privé, à l'issue des concours. Au final, c'est près de 5000 suite aux démissions, et c'est sans compter le manque de personnels assurant les remplacements. Il faut titulariser les non-titulaires, sans elles et eux, la rentrée ne se fait pas, et cela depuis des décennies dans plusieurs académies.

Le focus médiatique sur la pénurie d'enseignant-es laisse de côté un autre scandale : le manque criant de personnels de santé, de service social, d'AESH, ou encore de personnels administratifs. En réalité c'est bien tout le service public d'éducation qui est en crise, et cela depuis des années.

La CGT réclame un plan d'urgence : il faut revaloriser les salaires, titulariser les non-titulaires et abolir les réformes Blanquer ! Le président de la République a promis qu'aucun-e enseignant-e ne débutera sa carrière sous les 2 000 euros nets mensuels. Nous ne pouvons que nous réjouir d'une telle annonce mais il faudrait aussi revoir le point d'indice (revalorisé de 3,5 %, après plus de 10 ans

de gel, avec une inflation de 7 %) et toute la grille de salaires qui s'est tassée et ne pas oublier les autres personnels.

Le Président a bien identifié le problème majeur : les salaires !

La première bataille à mener en urgence est l'augmentation des salaires et des pensions.

Des augmentations ont été gagnées cet été !

Au niveau de la branche sport : les dernières négociations menées au niveau intersyndical ont permis d'obtenir la revalorisation de tous les minima conventionnels de 60 euros brut en septembre avant une réouverture des renégociations sur le Salaire minimum Conventionnel à la rentrée.

Les salarié-es de plusieurs sites de l'association UCPA étaient en grève cet été pour réclamer une juste revalorisation de leurs salaires. Un mouvement qui a permis d'obtenir 5 % (voire 10 % dans certaines filières) de revalorisation salariale, au lieu des 3 % proposés par l'employeur-se, et comme dans le sport : des garanties de NAO.

Ces premières victoires doivent nous encourager à étendre la mobilisation pour les salaires

au plus près des salarié-es ! **L'appel interprofessionnel du 29 septembre est une étape indispensable pour amplifier les luttes existantes et permettre la mobilisation pour l'augmentation des salaires, des pensions, des minima sociaux, l'augmentation du SMIC à 2000€ brut, leur indexation sur l'inflation, l'égalité femmes hommes et la reconnaissance des qualifications.**

Ces premières victoires doivent nous encourager à étendre la mobilisation pour les salaires au plus près des salarié-es !

Charlotte Vanbesien,
Secrétaire générale adjointe

POUR LE RESPECT DES DROITS À L'IVG !

La CGT se mobilise aux côtés des associations féministes.

USA : RÉGRESSIONS SUR LES DROITS À L'AVORTEMENT

Vendredi 24 juin 2022, la Cour suprême des États-Unis a mis fin à l'arrêt ROE VS WADE (1973) qui stipule que « le droit au respect de la vie privée, présent dans le 14^e amendement de la Constitution [...] est suffisamment vaste pour s'appliquer à la décision d'une femme de mettre fin ou non à sa grossesse. » Même si cette annulation ne rend pas l'avortement illégal, il renvoie à chaque État américain la décision d'autoriser ou non l'IVG sur son territoire. D'ores et déjà, 26 d'entre eux ont annoncé qu'ils allaient mettre en place des lois anti-IVG.

Les mouvements anti-choix aux États-Unis s'inscrivent dans une offensive mondiale organisée par l'extrême droite religieuse et réactionnaire qui veut décider à la place des femmes, les contraindre à un mode de vie qui serve le patriarcat. C'est un recul catastrophique des droits des femmes à disposer de leur corps qui se soldera par des grossesses non désirées, des avortements clandestins et dangereux, la condamnation des plus pauvres...

Cette décision rappelle à quel point les droits des femmes sont fragiles et confirme la nécessité de combattre et lutter partout contre les idées d'extrêmes droite. La CGT exprime tout son soutien aux Américaines et aux organisations féministes qui continuent à se battre contre cette décision inique.

En Europe, les droits des femmes à l'IVG ne sont pas respectés

La Pologne, dont les lois sur l'IVG sont des plus sévères et restrictives, en a encore limité les droits et n'autorise en théorie plus l'IVG qu'en cas de viol, d'inceste ou de danger de mort pour la mère. Mais même cette dernière situa-

tion n'est pas respectée. On estime que contre 300 cas légaux d'avortements pratiqués en Pologne, entre 100 000 et 200 000 sont réalisés clandestinement dans le pays ou à l'étranger, avec le soutien des ONG. Celles-ci sont aussi confrontées à la situation de femmes ukrainiennes immigrées en Pologne qui ne désirent pas leur grossesse ou ont été victimes des viols par des soldats russes avant leur départ ou encore sur la route de l'exil. Elles ne peuvent avoir droit à l'IVG en arrivant en Pologne, alors même que l'Ukraine l'a légalisée.

En France, le délai légal de recours à l'IVG passé de 12 à 14 semaines de grossesse (loi du 3 mars 2022) n'est pas toujours respecté dans les faits. Sous prétexte que le geste technique est différent, du manque de formation ou du matériel adapté, les interventions ne se font pas au-delà des 12 semaines habituelles dans de nombreux centres d'orthogénie.



À la CGT restons mobilisé-es !

Le droit à l'IVG est un des éléments essentiels à l'émancipation des femmes. Le droit des femmes à disposer de leur corps doit être garanti partout dans le monde !

Depuis un peu plus de 65 ans, le Planning familial, mouvement féministe et d'éducation populaire, milite pour le droit à la contraception, à l'avortement, pour l'égalité des droits, et combat toutes les formes de discrimination. Et depuis plus de 65 ans nombre de personnes ont trouvé écoute, aide, assistance, soins... auprès des salarié-es et militant-es du Planning familial. **Cet accueil inconditionnel ne peut être remis en cause par la haine de partis et mouvements réactionnaires.** La FERC CGT affirme son soutien au Planning familial et encourage ses militant-es à soutenir les actions qu'il défend en adhérant à une Association Départementale. En effet, renforcer le réseau des planning familiaux de France, c'est aussi lutter pour que toutes les femmes aient accès à leurs droits et notamment à l'IVG.



ON LUTTE POUR LES SALAIRES !

L'inflation connaît une forte progression et pourrait atteindre 10 % d'ici la fin de l'année. La hausse des prix touche les produits de première nécessité : l'alimentation, l'énergie, les carburants, les transports... et impacte fortement la vie quotidienne des Français-es.

Comme le veut la loi, le SMIC a déjà été revalorisé 4 fois en 2022. Et après avoir promis à de multiples reprises « d'indexer » les retraites sur l'évolution des prix, le gouvernement a été contraint d'augmenter les pensions et les *minima* sociaux de 4 %, et le point d'indice de 3,5 %.

Les Français-es galèrent mais les profits des multinationales explosent ! Pour les 38 sociétés du CAC 40 ayant publié leurs résultats semestriels, les bénéfices du 1^{er} semestre s'élèvent à 73 milliards d'euros. C'est 26 % de plus qu'en 2021, 70 % en 3 ans. Les cadeaux fiscaux aux entreprises depuis le 1^{er} quinquennat représentent 21 milliards d'euros par an soit 3 fois le montant nécessaire pour éradiquer la grande pauvreté (7 milliards).

Le gouvernement assume pleinement de parler de « pouvoir d'achat » et non de salaire. À l'opposé de la reconnaissance des qualifications et de la revalorisation du travail, il fait le choix des primes multiples, de la conversion des RTT en monnaie sonnante et trébuchante, de la défiscalisation des heures supplémentaires. Une nouvelle fois les salarié-es les plus précaires (et notamment les femmes) sont les plus pénalisés-es mais aussi l'ensemble du monde du travail à travers le tassement des grilles salariales vers le bas et l'affaiblissement du financement la Sécu (75 milliards d'exonérations de cotisations, partie intégrante du salaire socialisé dû à chaque travailleur-se, sont offerts aux entreprises en 2022 !).

Depuis plusieurs mois la CGT alerte sur la faiblesse des salaires, pensions et *minima* sociaux et de multiples salarié-es se sont mobilisé-es, souvent avec leur syndicat CGT, pour gagner



des augmentations de salaires. Les victoires obtenues doivent faire bouler de neige : dans tous les secteurs nous devons exiger des hausses de salaires et des pensions.

Le dégel du point d'indice de 3,5 % est très largement insuffisant pour faire face à la perte de pouvoir d'achat de ces 10 dernières années. L'annonce d'une augmentation salariale des enseignant-es de 10 % est positive, mais il reste de nombreuses questions. Et les 10 % conditionnés à la hausse du temps de travail et à l'acceptation de nouvelles missions sont inacceptables. Comme les mesures indemnitaires, individuelles et profondément inégalitaires, mises en œuvre dans l'enseignement supérieur et la recherche via les RIPEC et RIFSEEP. Dans le monde associatif, les salaires stagnent et ne permettent plus aux salarié-es de vivre correctement de leur travail. La revalorisation annoncée de 4 % des pensions de retraite et d'invalidité des régimes de base au 1^{er} juillet est loin du compte pour sortir de la pauvreté nombre de pensionné-es.

Pourtant l'argent existe et doit revenir à celles et ceux qui créent les richesses en partant de revendications communes : SMIC et pension minimale à 2000 € brut ; indexation des salaires sur l'inflation et des retraites sur les salaires ; retour de l'échelle mobile des salaires avec un salaire minimum correspondant à chaque qualification ; rattrapage de 400 € pour toutes et tous ; intégration de l'ensemble des primes au salaire de base et fin des exonérations de cotisations sociales.

Les crises économique, écologique, sociale, militaire, sanitaire, démontrent qu'il est plus que temps de transformer le slogan « urgence sociale, urgence climatique, même combat » en actions et en véritable lutte pour transformer la société.



29 SEPTEMBRE 2022
Tou-te-s mobilisé-e-s pour :

- Augmentation des salaires
- SMIC à 2000 €
- 32 heures par semaine
- Retraite à soixante ans
- Égalité femmes/hommes

15 ans de CGT SYNDICAT

UNE VICTOIRE PLUS QU'ENCOURAGEANTE À L'UCPA !

À l'UCPA, les augmentations générales ne sont pas une pratique courante, c'est le moins que l'on puisse dire. Dans le contexte d'inflation, notre syndicat en avait fait la demande dès les NAO de 2021, appuyée par une pétition des salarié-es. Nous avons renouvelé cette revendication en juin, en demandant l'ouverture de négociations exceptionnelles anticipées.

Avant même la première réunion, Guillaume Légaut, DG de l'UCPA, a escamoté la négociation avec les syndicats avec un message vidéo limitant les augmentations à 2 % maximum. Mais la colère des salarié-es qui couvait était trop forte. Le mécontentement est d'abord parti des cuisines, où le manque de personnel, les bas salaires et les conditions de travail difficiles ont été dénoncé-es dans une lettre des chef-fes adressée à la direction. L'organisation s'est faite en dehors des organisations syndicales, grâce à un groupe WhatsApp entre les différentes équipes de restauration. La direction a bien tenté de casser la grève en faisant signer les organisations syndicales sur sa proposition d'augmentation générale de 2 % mais heureusement, personne n'est tombé dans le piège.

Grèves historiques pendant l'été

La grève du 14 juillet dans la restauration a touché 27 centres, soit la plupart des centres de la filière Vacances, du jamais vu depuis 1988. La CGT a impulsé une pétition de soutien aux grévistes, marqueur d'une colère partagée bien au-delà des portes des cuisines. Les encadrant-es sportif-ves ont d'ailleurs embrayé rapidement après, en commençant par élaborer des revendications par filière. Le 29 juillet, une première journée de grève faisait annuler les activités de plusieurs sites, en plein milieu de saison. Les deux vendredis suivants, la grève s'est élargie à une dizaine de sites de la filière Vacances. La CGT a travaillé en parallèle à l'unité syndicale pour s'assurer que les revendications des salarié-es soient écoutées et prises en compte sérieu-



une profonde envie que cet outil de travail issu de l'éducation populaire perdure et soit un cadre de travail agréable et pérenne. Elles et ils y travaillent par passion et pour les valeurs humanistes que l'association est censée défendre.

sement par la direction. Pendant ce temps, le DG était... parti en vacances ! Dès son retour, le 18 août, une réunion exceptionnelle a réuni les organisations syndicales et a permis d'obtenir la satisfaction quasi-complète des revendications de l'intersyndicale :

- ➔ la majeure partie des salarié-es arrache une augmentation de 5 %, avec un *minima* d'augmentation de 3 % pour les salarié-es ayant moins d'un an d'ancienneté ;
- ➔ l'UCPA s'engage à favoriser l'embauche en CDI et le passage au forfait-jours pour les salarié-es qui y sont éligibles, pour résoudre une partie des problèmes de recrutement et d'attractivité des postes ;
- ➔ un système de ticket-mobilité sera mis en place pour soutenir les salarié-es face aux dépenses liées au trajet domicile-travail.

La lutte ne s'arrête pas là !

Les salarié-es doivent retrouver leur place dans les préoccupations de l'UCPA. Rémunérations correctes et conditions de travail font partie intégrante du projet social que l'association doit défendre. Elles et ils ont toutes et tous



Les Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) ont démarré le 6 septembre 2022 et entérinent les augmentations obtenues cet été par l'action collective. Le syndicat CGT de l'UCPA y arrive renforcé, fort de beaucoup de nouvelles adhésions, et entend bien rappeler ses valeurs à la direction, en usant s'il le faut une nouvelle fois du droit de grève. Le 29 septembre, par exemple...



BNF : UNE MOBILISATION INÉDITE !

Réorganisation du travail, missions supplémentaires, manque d'effectif... Après plus de 15 jours de grève depuis le début du mois de mai, les personnels de la Bibliothèque nationale de France ne décollèrent pas.



Quelles sont les raisons de la mobilisation ?

La goutte d'eau qui a fait déborder le vase est une vaste réorganisation du travail qui dégrade à la fois les conditions de travail des agent-es et le service fourni aux lecteurs et aux lectrices de la bibliothèque. Concrètement pour les personnels, là où la communication et le rangement des documents demandés chaque jour étaient lissés sur 8 heures, il faut désormais le faire en 4h. Pour les usager-es, alors que les demandes d'ouvrages étaient possibles entre 9h et 17h, ils et elles doivent désormais attendre 13h30 ou bien réserver leurs documents à l'avance.

Combien d'emplois ont été supprimés à la BnF et pourquoi parler du retour de la grande précarité ?

304 c'est le nombre d'équivalents temps plein supprimés à la BnF en 10 ans. Cette saignée a touché toutes les catégories de personnels mais plus particulièrement ceux et celles qui s'occupent de la communication des documents avec une perte

sèche de 25 % des effectifs. Dans le même temps, la direction a décidé de rompre un protocole de fin de grève datant de 2016 qui prévoyait l'emploi en CDI des contractuel-les à temps incomplet. Désormais ce sont des CDD de courtes durées qui sont proposés.

Vous parlez aussi de faire plus avec moins, pourquoi ?

Si l'administration compte réduire à 4h au lieu de 8h l'activité des magasinier-es, c'est-à-dire le prélèvement et rangement des documents, c'est pour ouvrir d'autres chantiers liés à la création d'un nouveau centre de conservation des collections à Amiens. Le transfert d'une partie des collections conservées à Paris vers la Somme nécessite en effet un travail considérable de préparation étalé sur plusieurs années. Autre exemple, la destruction récente de 40 emplois au sein de la bibliothèque François Mitterrand afin de créer des postes sur le site historique de la BnF (rue Richelieu), postes qui sont liés à de nouveaux services, à un nouveau musée, de nouveaux horaires évidemment étendus.

Les usager-es et de nombreuses personnalités se mobilisent à vos côtés, comment cela s'est organisé ?

Pour contrecarrer les projets de la direction, l'association des lecteurs et lectrices de la BnF et l'intersyndicale CGT, FSU et SUD travaillent ensemble depuis le début. Du côté des usager-es, une pétition en ligne a été signée par plus de 16 000 personnes, côté personnel c'est plus de 700 agent-es de la bibliothèque qui ont signé une version papier. Le 20 juin a aussi été publiée dans le journal Le Monde une tribune qui réunit plus de 350 universitaires et personnalités du monde de la culture afin de dénoncer la situation.

Quels sont les résultats de la mobilisation ?

Le travail est désormais lissé sur 6h30 au lieu des 4 heures prévues. Le ministère de la Culture a octroyé des **budgets supplémentaires** afin que 20 emplois de catégories C viennent renforcer les équipes mais la direction souhaite embaucher essentiellement des précaires. Des **primes spécifiques à la BnF** (dominicale et de fin d'année) dont étaient exclues les contractuel-les vont leur être attribuées. La communication des documents aux lecteurs et lectrices sans réservation à l'avance sera possible à partir de 12h au lieu des 13h30 prévus.

Au final, ce n'est pas à la hauteur des attentes, la lutte continue !

MARCHES DES FIERTÉS : UNE PRÉSENCE CGT À AMPLIFIER

Après la parenthèse Covid de 2020, les Marches des Fiertés ont repris plus massivement et se sont multipliées. En 2022, elles se sont tenues dans plus d'une cinquantaine de villes en France. De Tignes (mars) à Pau (fin septembre) en passant - le 25 juin - par l'Île de France et St Denis de la Réunion.

Ces rassemblements festifs et revendicatifs sont l'occasion de réaffirmer le combat de la CGT contre les discriminations liées au genre et à l'orientation sexuelle. C'est particulièrement essentiel au lendemain des élections présidentielles qui ont laissé cours, médiatisé - voire banalisé - les discours haineux de l'extrême droite. Il faut d'ailleurs pointer que certains cortèges ont été perturbés par des provocations de militants de l'Action française ou pro-Zemmour. Ils restent à la marge mais leur augmentation doit nous alerter et ne pas nous laisser indifférent-es.

Rappelons que les violences contre les personnes LGBTQIA+ ont doublé depuis 5 ans (rapport 2022 de SOS homophobie¹). Le monde du travail est le 3^e espace le plus touché par les discriminations. Dans nos champs de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur, de l'Animation et du Sport : personnels et jeunes LGBTQIA+ ne sont pas épargné-es. Même si des avancées sont perceptibles (circulaire du MEN sur l'accueil des élèves trans en novembre 2021²), les moyens sont encore insuffisants. Les propositions des syndicats se heurtent à une inertie institutionnelle évidente.

Participer activement aux marches des Fiertés, à leur cortège mais aussi à leur organisation, permet de mettre en lumière l'engagement de la CGT au travail et dans la vie.

En Bretagne, pas moins de 7 villes ont été traversées par des cortèges très jeunes, joyeux et parfois radicaux. À chaque fois, l'accueil a été bon : à Brest et Rennes où les militant-es CGT étaient partie prenante de l'organisation comme à Vannes où c'était une



première. Beaucoup de jeunes ont posé des questions, découvert notre action dans les entreprises comme dans les luttes sociales et antifascistes.

À Paris, la FERC était bien représentée au sein du cortège CGT. En tant que militantes « issues des territoires », nous avons apprécié l'accueil de nos camarades parisiennes. Nous serons donc encore plus nombreux-ses l'année prochaine sur le char CGT aux côtés des premier-es dirigeant-es des fédérations et de la confédération.

26 ans après la constitution du collectif confédéral CGT contre l'homophobie, la présence CGT est traditionnelle et régulière dans beaucoup de grandes villes. Pour étendre encore cette visibilité CGT, des référent-es du collectif confédéral se sont chargé-es de contacter les unions départementales et proposer un ensemble de matériels militants : drapeaux, badges, autocollants, affiches, T-shirts... Ce matériel est toujours disponible et utilisable tout au long des manifestations revendicatives (Marches des Fiertés, IDA-HOT, ExisTransInter...). N'hésitez pas à le demander >>> lgbti@ferc-cgt.org

Rendre visibles les militant-es CGT présent-es aux « Pride », c'est rappeler l'importance de l'action syndicale sur les lieux de travail tout au long de l'année. C'est aussi rappeler que nos luttes anticapitalistes sont liées aux combats contre les discriminations liées au sexisme, au racisme et au patriarcat.



Pour tou-tes ceux qui veulent s'engager sur ces thématiques, de plus en plus de collectifs contre les discriminations se mettent en place dans les syndicats et les unions départementales.

Il est également possible de suivre des formations notamment le stage d'une semaine organisé chaque année par la confédération.

¹ https://ressource.sos-homophobie.org/Rapports_annuels/rapport_LGBTIphobies_2022.pdf

² <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo36/MENE2128373C.htm>

REVALORISATION MASSIVE DES SALAIRES ET CRÉATIONS DE POSTES : C'EST ÇA L'URGENCE !!

Malgré les prises de paroles du ministre se voulant rassurantes, cette rentrée a été désastreuse pour les personnels comme pour nos élèves. L'effondrement, pourtant prévisible, du nombre de reçu-es aux concours, (dû, entre autres, à la nouvelle réforme des concours), n'a pas été anticipé et vient aggraver la baisse continue des vocations depuis des années.

Pour pallier le manque de collègues et assurer la promesse d'un·e enseignant·e par classe, le ministère a eu recours à de nombreux et nombreuses contractuel·les. Recruté·es de manière express, formé·es en à peine 4 jours, ces collègues précaires sont mis en difficulté pour exercer une mission qui nécessite un minimum de formation et d'accompagnement.

Par ailleurs, les moyens de remplacement seront, certainement encore réduits, aggravant les conditions d'études des élèves (notamment celles des élèves les plus fragiles) et dégradant les conditions de travail des personnels.

Ce même « régime sec » en termes de postes concerne toutes les autres catégories de personnels, accentuant la charge de travail à effectuer pour toutes.



En parallèle, la politique salariale dans l'Éducation nationale est catastrophique. L'inflation atteint des sommets (plus de 6 % au mois de juillet et ce n'est pas fini) alors que nos salaires, eux, n'ont augmenté que de 3,5 % seulement. Quant aux promesses de revalorisations du ministre, après 3 années à entendre celles de son prédécesseur, elles ne concerneraient que les enseignant·es oubliant largement les autres personnels, administratif·ves, de santé et sociaux, techniques ainsi que les plus précaires que sont les AESH et AEd. Pour la CGT Educ'Action, c'est inacceptable.

issu·es des classes populaires et des conditions de travail des personnels, généralisation de l'expérimentation marseillaise et nouvelle attaque contre l'enseignement professionnel sous statut scolaire. Le tout sans avoir renoncé à sa réforme des retraites... Face à ces attaques, nous devons absolument mettre fin à cette dangereuse spirale au risque de conduire l'Éducation nationale dans la même crise que l'hôpital.

Des Intersyndicales ont eu lieu dès la rentrée et des communiqués communs ont pu être finalisés appelant, notamment pour la voie pro, à se réunir en Heure d'Information Syndicale. **Le 29 septembre, une journée de grève interprofessionnelle est prévue dans l'agenda social.** La CGT Educ'Action appelle tous les personnels à se saisir de cette journée pour revendiquer une revalorisation massive des salaires de l'ensemble des fonctionnaires, une revalorisation de nos métiers, des créations massives de postes dans toutes les catégories de personnels.

La CGT Educ'Action a, d'ores et déjà, déposé des préavis de grève pour tout le mois de septembre et elle soutiendra toutes les initiatives ou mobilisations décidées localement.

Inacceptable aussi la volonté de lier la moitié de cette éventuelle augmentation à l'engagement des enseignant·es dans un « pacte » qui n'est que l'application du « travailler plus pour gagner plus ». Quant aux 10 % « inconditionnels », nous n'en connaissons ni le calendrier ni la forme (indemnitaire ou indiciaire). Et seraient-ils « en plus » des 3,5 % ?

Enfin, Emmanuel Macron, refusant d'entendre que l'impopularité de JM Blanquer était autant liée à son mépris à l'égard des personnels qu'à ses réformes, entend poursuivre et intensifier sa politique destructrice du service public d'Éducation : libéralisation de l'École au détriment des élèves

PAROLE À ... STÉPHANIE SUCH ET JEAN HARCHOUCHE

Stéphanie et Jean sont les nouvelle et nouveau co-SG de l'UNCROUS CGT.

10

Le Lien N°212 - sept. 2022



Pouvez-vous nous parler de votre parcours personnel et professionnel ? Ce qui vous a amené jusqu'à ce poste de Co SG de l'UNCROUS ?

STÉPHANIE : je suis entrée au CROUS de Montpellier Occitanie en septembre 2010, et j'ai de suite adhéré au syndicat CGT, et été élue à toutes les instances régionales (CT, CHSCT, CPR) lors des élections professionnelles de la même année. Depuis août 2018, j'ai été élue secrétaire régionale CGT du CROUS de Montpellier Occitanie, et en fin de la même année j'ai intégré l'équipe de l'Union Nationale CGT CROUS. Depuis le 24 juin j'ai été élue co-secrétaire nationale de l'UNCGT CROUS. J'occupe la fonction de technicienne en gestion administrative dans une résidence universitaire.



JEAN : je suis rentré au CROUS de Lorraine en septembre 1989 au service technique comme maçon carreleur (Catégorie C). En 1990 j'ai intégré le syndicat CGT en tant que simple adhérent et un an plus tard j'ai été élu pour participer à toutes les commissions régionales (CPR et CHS) ; quelques années plus tard aux CT et CHSCT. Suite au départ de notre secrétaire en 2017 à la retraite je lui ai succédé. De 2018 à 2022 j'ai été élu au bureau national, et au congrès de juin 2022 j'ai été nommé comme co-secrétaire de l'union nationale CGT CROUS.

Que représente l'UNCROUS CGT dans le champ professionnel ?

L'Union Nationale a été créée par l'ensemble des syndicats régionaux et perdue depuis les années 1970. C'est cette même Union qui a permis de pouvoir mener les luttes afin d'améliorer l'ensemble de nos droits. Cette Union doit perdurer !

Comment voyez-vous votre rôle pour le mandat à venir? Jusqu'au prochain congrès ?

Pour notre mandat à venir, nous avons plusieurs rôles dont la solidarité de L'Union et de tous les syndicats, nos engagements, nos luttes, la continuité et la progression du bien-être des personnels et du monde étudiant. Pour un Service public renforcé ! Et afin d'accueillir l'ensemble des étudiant-es à TARIF SOCIAL.



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2022

En 2018, la CGT était arrivée en 5^e position dans la Fonction publique d'État avec 12,1 % des suffrages en baissant de 1,4 %. Nous devons inverser cette tendance et faire en sorte que la CGT améliore sa représentativité. Faire voter chaque syndiqué-e. Pour le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, la FERC CGT progressait très légèrement en pourcentage (+0,11 points) passant à 18,58 %. Au Ministère de l'Éducation nationale et à l'enseignement privé, la CGT maintenait sa représentativité.

Pour donner suite à la loi de transformation de la Fonction publique, les comités techniques sont transformés en CSA (Comité social d'administration) et incluent une formation spécialisée santé et sécurité au travail qui remplace le CHSCT. C'est une attaque frontale contre le statut général des fonctionnaires et un recours accru au personnel sous contrat.

Dans nos champs professionnels

- 1 087 730 personnels voteront au CSA-MEN (professeur-ses 1^{er} et 2nd degré, CPE, personnels de santé, personnels sociaux, personnels administratifs, PSY-EN, personnels de direction).

- 304 862 personnels voteront au CSA-MESRI (personnels des universités et des établissements de recherche et scientifiques, personnels ITRF).

- 4 721 personnels voteront au CSA-MJS (conseiller-e technique populaire et de jeunesse, conseiller-e technique pédagogique supérieur-e ...).

- Les 145 722 professeur-ses de l'enseignement privé voteront-elles et eux toujours pour un comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé.

Plusieurs organisations de la FERC préparent activement ces élections, elles sont très importantes pour notre organisation. Elles déterminent le nombre d'élu-es et la représentativité de la CGT. Face aux attaques et la précarité galopante, les personnels doivent se mobiliser en votant pour un syndicalisme de transformation de la société.



Le CSA - décret n°2020-1427 du 20/11/2020

Il traitera des questions relatives : au fonctionnement des services, aux orientations stratégiques sur les politiques de ressources humaines, aux lignes directrices de gestion (LDG), à la mobilité, aux politiques d'égalité professionnelles et de lutte contre les discriminations, aux politiques indemnitaires, aux politiques d'action sociale et protection sociale, à la protection de la santé physique et mentale, à l'hygiène et à la sécurité des agent-es dans leur travail... Il se réunit au moins 2 fois par an. Au sein du CSA, une formation spécialisée remplacera le CHSCT. Elle sera consultée sur les questions et projets de textes relatifs à la protection de la santé, hygiène, sécurité des agent-es dans leur travail.



Les Commissions Administratives Paritaires (CAP) – décret 82-451 du 28/05/82 est modifié

Réduction des prérogatives des CAP. La loi a supprimé leurs compétences en matière de mutation/mobilité ainsi qu'en matière d'avancements et de promotions. Instauration de lignes directrices de gestion (LDG), regroupement des CAP par catégorie. Les CAP examineront les recours sur l'avis d'avancement d'échelon ou de grade, refus de temps partiel, refus de mise en disponibilité, recours suite à l'entretien professionnel... Elles siégeront en cas de conseil disciplinaire.

Les Commissions Consultatives Paritaires (CCP) – décret n° 86-83 du 17/01/86 est modifié

Elles sont le pendant des CAP pour les personnels non-titulaires. Elles peuvent être consultées en cas de refus de temps partiel, litige sur l'entretien professionnel... Elles sont convoquées en cas de conseil disciplinaire ou licenciement.



photo créée par Drazen Zojic-freepik.com

LES RAISONS DE VOTER CGT EN DÉCEMBRE 2022

VOTEZ POUR DES REPRÉSENTANT·ES qui interviendront pour de meilleures conditions de travail et sur les questions qui nous concernent tous et toutes.

Et plus particulièrement sur les thématiques suivantes : salaires, égalité professionnelle, travail santé, titularisation.

Depuis 2000, nos salaires ont décroché de 21 % par rapport à l'indice des prix à la consommation

La CGT veut indexer la valeur du point d'indice sur l'inflation. La dernière revalorisation du SMIC impacte les salaires de l'ensemble des personnels.

Pour la catégorie C : une grille obsolète, les premiers échelons sont au niveau du SMIC !

Pour les catégories B et A : les 2 premiers échelons de la grille des catégories B sont au niveau du SMIC et un personnel de catégorie A débute à 100 euros bruts au-dessus du SMIC.

Mise en œuvre de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Les écarts de salaire entre les femmes et les hommes sont toujours évalués à près de 28,7 %, 40 % pour les pensions et retraites. Ces écarts persistent aussi dans la Fonction publique du fait des primes, des heures supplémentaires, etc. Et plus de 80 % des salarié·es à temps partiel sont des femmes. Il y a urgence à voter des budgets de rattrapage salarial dans les services publics.



L'égalité sur le temps de travail passe par la même durée pour le congé paternité / maternité post-naissance pour une coparentalité réelle.

L'égalité sur le temps de travail passe par la même durée pour le congé paternité / maternité post-naissance pour une coparentalité réelle.



Amélioration des conditions de travail et la santé au travail

- ➔ Réduction du temps de travail
- ➔ Abrogation du jour de carence
- ➔ Recrutement de médecin·e de prévention en nombre face à la pénurie
- ➔ Lutte contre les risques socio-organisationnels
- ➔ Organisation, fonctionnement des services, restructurations doivent être discutés avec l'ensemble des personnels concernés
- ➔ Lutte contre les discriminations de toutes sortes et les violences sexistes et sexuelles.

TELLES SONT LES REVENDICATIONS DE LA FERC CGT !

Lutte contre la précarité

Il faut un plan de titularisation des personnels précaires du public sans condi-

tion de concours ni de nationalité et un droit automatique au passage à temps plein, une sur-cotisation patronale re-traitée sur les emplois à temps partiel, une majoration de toutes les heures complémentaires à 25 % et 50 % et la rémunération des temps de trajet entre deux employeur·ses.

La FERC CGT propose aussi qu'une part du temps de travail soit consacrée à la formation professionnelle car elle défend la formation tout au long de la vie, l'insertion et la promotion de l'égalité professionnelle.

VOTEZ POUR DONNER AUX FUTUR·ES ÉLU·ES LES MOYENS de défendre les droits et intérêts collectifs de toutes et tous les agent·es statutaires et contractuel·es pour un meilleur service public d'éducation.

Pendant le mandat précédent, les représentant·es CGT se sont opposé·es à la LPR, la COMUE, les RIFSEEP et RIPEC, la mise en place de Parcoursup, toutes les réformes BLANQUER du lycée général et du lycée professionnel, dernièrement la loi 3DS. Face au gouvernement Macron, face au capitalisme et à l'ultralibéralisme débridé qui n'a de cesse que de supprimer des services publics, des droits et des acquis des personnels, des élèves et des étudiant·es, la CGT a défendu et défendra toujours les personnels, les élèves et les étudiant·es. Face à ces attaques, il est essentiel de se mobiliser collectivement sur nos lieux de travail ou au cours des manifestations interprofessionnelles face à ces attaques structurelles et sociétales importantes. Pour être candidat·e, rapprochez-vous de votre syndicat CGT.

**CHAQUE VOIX COMPTE !
VOTEZ DÈS LE 1^{ER} DÉCEMBRE
ET FAITES VOTER CGT !**

CALENDRIER À RETENIR D'ICI LE 1^{ER} DÉCEMBRE 2022

Voilà les principales étapes à retenir pour voter lors des élections professionnelles
Fonction publique du 1^{er} au 8 décembre.

PROCÉDURE ET CALENDRIER DE VOTE

En septembre

Je fais de la place sur ma messagerie professionnelle

13 octobre 2022

J'accède à l'e-mail concernant les élections sur ma boîte professionnelle.

Je crée un mot de passe personnel.

Un mail est envoyé sur ma boîte professionnelle avec un lien de confirmation.

J'accède à mon espace électeur·trice

Je vérifie les scrutins qui me concernent et consulte les listes électorales.

à partir du 13 novembre je consulte les professions de foi et les listes de candidat·es

A partir du 7 novembre et au plus tard le 17 nov

Je reçois dans mon établissement, dans mon école ou dans mon service, ma notice de vote avec mon code de vote.

Pour les personnels dans certaines positions particulières, la notice sera envoyée à l'adresse postale.

En cas de perte de la notice, un nouveau code de vote pourra être envoyé.

du 1^{er} décembre 2022 à 8h...

Attention aux embouteillages sur le site le dernier jour !

J'accède à mon espace électeur·trice avec mon identifiant et mot de passe personnel.

Je prépare ma notice avec mon code de vote

Je clique sur «JE VOTE».

J'accède à mes scrutins.

**...au 8 décembre 2022 à 17h
FERMETURE DE L'ESPACE DE VOTE**



**CHAQUE VOIX COMPTE !
VOTEZ DÈS LE 1^{ER} DÉCEMBRE
ET FAITES VOTER CGT !**



LE DOSSIER

COMMENT VOTER ?

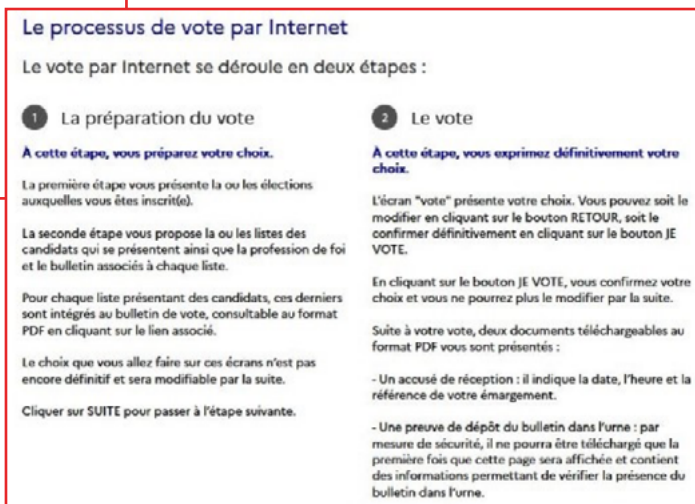
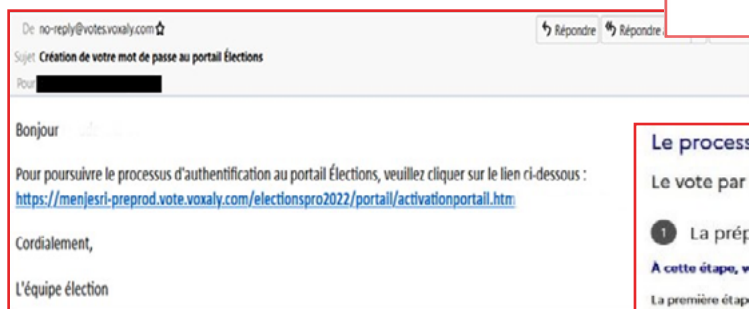

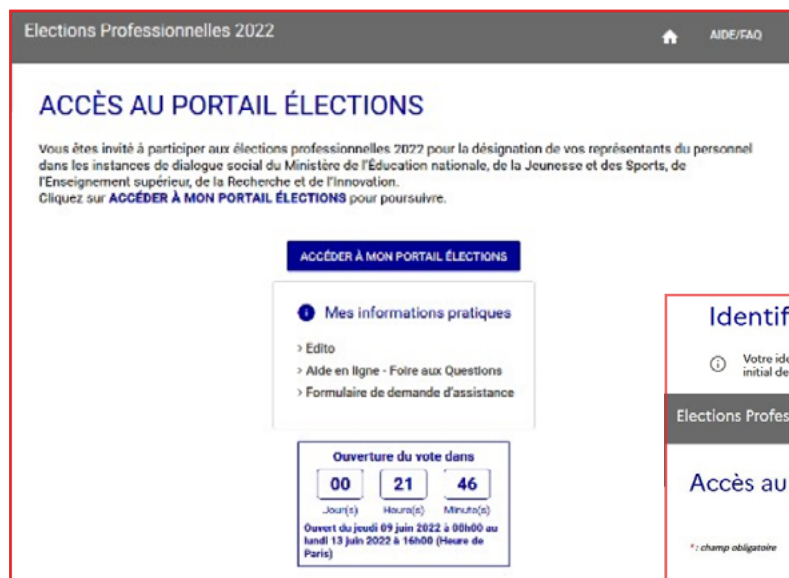
Au cours du scrutin 2022, les personnels voteront également pour des CSA de proximité et des CAP. Ainsi chaque personnel votera au moins 3 fois.

UNE SEULE ADRESSE

<https://www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/electionspro2022/portail/accueil>

14

Le Lien N°212 - sept. 2022



CGT AFPA : UN NOUVEAU SECRÉTARIAT NATIONAL ET DE GRANDS ENJEUX POUR LE NOUVEAU MANDAT 2022-2025

La Commission Exécutive du syndicat réunie le 1^{er} juillet 2022 a voté l'élection du nouveau Secrétaire National dans la continuité des décisions du 32^e Congrès qui s'est tenu du 13 au 17 juin 2022 à Samoëns. Hélène Mayans, 49 ans et 28 ans d'ancienneté au sein de l'AFPA, en devient la nouvelle Secrétaire Générale et succède ainsi à Yann Cherec.

Syndiquée à la CGT AFPA la même année que son entrée à la crèche d'entreprise en 1995, elle est devenue très rapidement militante en s'engageant au côté des salarié-es à travers différents mandats électifs et syndicaux (déléguée du personnel, CE, déléguée syndicale locale). En 2006, elle rejoint la direction du syndicat CGT AFPA au sein du bureau national jusqu'en 2011. En 2012, elle décide de reprendre une activité professionnelle en restant attentive à l'activité de son syndicat. C'est aux dernières élections professionnelles de 2019 qu'elle s'est réinvestie, notamment au CSE du Siège. Dans son adresse aux syndiqué-es CGT de l'AFPA, elle souligne :

“ C'est un secrétariat qui se veut enthousiaste, dynamique, rassembleur, combatif et optimiste. Il aura à cœur d'assurer la continuité des activités de notre syndicat autour des valeurs essentielles de la CGT qui sont la fraternité, la solidarité, la confiance et la défense des travailleur-ses **”**

Pour la CGT AFPA, les enjeux pour ce nouveau mandat sont multiples : l'augmentation des salaires fait l'objet d'une plateforme revendicative inter-syndicale, pour laquelle l'arbitrage des tutelles n'est pas encore connu. À l'instar de la Fonction publique ou des agent-es de la Sécurité sociale,

les salarié-es de l'AFPA attendent notamment une revalorisation du point d'indice, entre autre. Le gel des salaires et la perte cumulée de pouvoir d'achat observée depuis plus de 10 ans ne peuvent plus continuer, de surcroît dans un contexte d'inflation galopante.

L'AFPA (statut EPIC) possède deux filiales, création évitant une distorsion de concurrence sur le marché concurrentiel de la formation : Entreprises et Accès à l'emploi. Il faut savoir que seul L'EPIC possède la garantie illimitée de l'État (garantie des salaires). La perspective de création d'une troisième filiale amène de nombreuses questions chez les salarié-es et mobilise le syndicat pour analyser les conséquences. Une motion¹ a d'ailleurs été votée lors du congrès : « Pour la CGT, la dépréciation doit commencer par l'embauche des CDD actuels en CDI à l'AFPA, notamment sur les 400 postes toujours vacants, suite au PSE toujours non homologué à ce jour. ».

Les élections professionnelles devraient avoir lieu fin 2023. C'est un axe prioritaire qui va mobiliser tout le collectif pour faire gagner la CGT. Le contexte sera différent des précédentes élections car la structuration des effectifs a beaucoup évolué et la précarité explose. De fait, les axes revendicatifs et la stratégie devront s'y adapter.

Enfin, la transition écologique et environnementale va faire l'objet d'un cahier revendicatif spécifique.



La CGT AFPA considère que l'indépendance énergétique et le défi climatique emportent des mutations considérables, en particulier pour les métiers de demain. L'Agence est à même d'en devenir un des piliers pour permettre autant aux salarié-es qu'aux privé-es d'emplois de s'y adapter, par la formation qualifiante, dans un service public de la formation professionnelle refondé.



¹ <https://cgtafpa.fr/motion-relative-a-la-perspective-de-creation-dune-3e-filiale/>

CONGRÈS DE L'UNION NATIONALE DES PERSONNELS DES SYNDICATS CGT DES CROUS ET DU CNOUS

Le congrès de l'UN CGT CROUS s'est déroulé dans les locaux de l'université d'Aix-Marseille-Avignon, du 20 au 24 juin 2022. L'UN CGT CROUS syndique l'ensemble des personnels travaillant dans les œuvres.

16

Le Lien N°212 - sept. 2022

Les Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires sont des établissements publics à caractère administratif. Le Centre national des œuvres universitaires et scolaires et les 26 centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires forment le réseau des œuvres universitaires, qui contribue à assurer aux étudiant-es une qualité d'accueil et de vie propice à la réussite de leur parcours de formation. Il doit assurer une mission d'aide sociale et concourt à l'information et à l'éducation des étudiant-es en matière de santé. Il favorise leur mobilité.

Les CROUS instruisent les dossiers sociaux des étudiant-es (demande de bourse et de logement), gèrent le logement des étudiant-es, la restauration universitaire, les bourses des étudiant-es étranger-es et interviennent dans des domaines différents suivant les académies concernées (culture, transport...).

Les CROUS sont répartis par académie plus que par région et l'UN CGT CROUS se colle à cette distribution géographique.

Ce 17^e congrès a vu notre Camarade Özdémir Huseyin passer la main sous les applaudissements des camarades délégué-es. Il fût un Secrétaire général pugnace avec l'administration, dans



les ministères comme sur le terrain. L'un de ses chevaux de bataille, avec l'ensemble des camarades, fut le bras de fer pour la fonctionnarisation des personnels et l'obtention de conditions de travail décentes et de salaires à la hauteur. Un camarade constructif pour l'organisation qui a su rassembler et arriver à un congrès en ordre avec une passation des plus réussie.

Une nouvelle équipe, rajeunie, paritaire femmes-hommes a été mise en place pendant ce moment fort du syndicat

2 Co SG ont été désigné-es. Il s'agit de Stéphanie Such (CROUS de Montpellier-Occitanie) et Jean Harchouche (CROUS Lorraine). Le Bureau National est complété avec 4 autres camarades : Léa Diop (CROUS Versailles) ; Zeineb Afiane (CROUS Grenoble-Alpes) ; Khaled Laouar (CROUS Créteil) et Jérôme Thueux (CROUS Nantes Pays de la Loire). Une CFC (Commission Financière de contrôle) a été élue : Céline Hatron (CROUS Amiens-Picardie) ; Aissa Farouk (Strasbourg) et Marc Pagnani (Aix-Marseille-Avignon). Nacira Harchouche (CROUS Lorraine) a été élue responsable de la politique financière. Michel Such (Montpellier-Occitanie) a été élu adjoint de la politique finan-

cière. Une nouvelle Commission Exécutive nationale a été mise en place, représentant tous les territoires.

D'ores et déjà, les camarades sont mobilisé-es pour l'échéance majeure qui arrive en fin d'année : les élections professionnelles dans la Fonction publique. La CGT est la première organisation chez les CROUS. Et pour cause : elle est réellement la seule à se battre sans compromission pour les salarié-es. D'où l'importance politique de ces élections.

Pour la première fois, concernant le vote ministériel national qui est ce qui compte pour calculer la représentativité syndicale, **le vote sera numérique**. Ce qui est un déni de démocratie pour des personnels qui n'ont pas obligatoirement une connaissance parfaite de l'outil informatique, voire pas d'outil du tout. Les tests opérés par le ministère aggravent nos craintes. Plus que jamais, il faudra aller vers les salarié-es, pour les convaincre de l'utilité du vote CGT, pour les aider à voter.

Ce congrès s'est achevé par une superbe soirée fraternelle reflétant la tenue des travaux. Les camarades ont décidé que le prochain congrès, dans 4 ans, se déroulera sur Grenoble, en hommage à notre Camarade Özdémir.

Vive L'UN CGT CROUS !



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE VISA

L'assemblée générale annuelle de l'association VISA (Vigilance et Initiatives Syndicales Antifascistes) s'est déroulée le samedi 25 juin 2022 à Paris. De nombreux syndicats de la CGT, de la FSU, de Solidaires et de la CNT y étaient représentés, dont la FERC CGT, adhérente depuis plusieurs années à l'association.

L'assemblée générale de VISA a commencé par un hommage à Chantal Aumeran, militante historique de VISA, décédée le 1^{er} juin 2022.

L'AG s'est poursuivie par le traditionnel bilan financier et organisationnel, très positif encore cette année puisque la santé financière de VISA est très bonne, en grande partie grâce au nombre toujours plus croissant de syndicats adhérents (126 fin 2021).

Le développement et la croissance de VISA se font aussi au travers de la création de plusieurs antennes départementales : si VISA 13, VISA 34 et VISA 29 existent depuis plusieurs années, VISA 66 a été créé en 2021, et le 1^{er} semestre 2022 a vu la naissance de VISA 14, VISA 09, et VISA 38. Des discussions unitaires sont actuellement en cours en vue de la création de VISA 35, VISA 76 et VISA 86 et dans d'autres départements.

Concernant le bilan d'activité pour 2021-2022, VISA a réalisé 42 interventions dans des congrès ou AG de syndicats, ainsi que 29 formations auprès d'équipes syndicales.

Une initiative commune ACRIMED/VISA a rassemblé 600 personnes sur la thématique médias et l'extrême droite, le 12 février 2022 à Paris.

Début 2022, VISA a sorti la brochure *S'armer contre l'extrême droite* qui a été tirée à 15 000 exemplaires dont 13 000 exemplaires ont été vendus. Parallèlement 2 dossiers VISA (N° 10 et 11) ont été réalisés, plusieurs articles et communiqués avant l'élection prési-

dentielle, un article sur Zemmour. Une déclaration de 85 syndicats entre les deux tours de la présidentielle est sortie à l'initiative de VISA. Une nouvelle série d'affiches A3 et A2 à 40 000 exemplaires est disponible gratuitement.



Enfin, soulignons que VISA est présente dans le collectif Droits des femmes contre les extrêmes droites qui se réactive depuis quelques mois.

L'AG de VISA a ensuite pris le temps nécessaire à un débat sur l'actualité de l'extrême droite en France, en grande partie occupée par les résultats de l'extrême droite à l'élection présidentielle ainsi qu'à l'entrée de 89 député-es RN à l'Assemblée nationale, ce qui est une catastrophe. En effet, avec 89 député-es, le RN va empêcher près de 10,3 millions d'euros de dotations publiques par an ce qui va certainement lui permettre de rembourser sa dette. Et avec plus de 300 attaché-es parlementaires, la professionnalisation du parti est en marche. Ces 2 éléments changent la donne car ils peuvent permettre au RN d'accomplir enfin son projet de normalisation et de favoriser son accession au pouvoir, la présidentielle de 2027 étant plus que jamais dans son viseur. La plus grande vigilance

reste donc de mise et l'action syndicale unitaire et antifasciste sera décisive.

Pour finir, l'AG de VISA a adopté à l'unanimité les 2 grandes perspectives suivantes :

■ **1^{er} trimestre 2023 : États généraux de VISA.** Réflexion sur le fonctionnement national et local de VISA dans un contexte de crise de croissance de l'association et pour répondre au développement exponentiel des VISA locaux.

■ **2^e trimestre 2023 : Rencontres Syndicales Antifascistes.** S'adresse à tous les syndicats : Quelle est la place du mouvement syndical dans la lutte antifasciste ? Ateliers et débats sur plusieurs thématiques et meeting de fin avec les responsables des organisations syndicales nationales.



CONFÉRENCE DU CSEE

À la veille des congés estivaux, les 5 et 6 juillet, à Liège, la FERC CGT a participé à la conférence du Comité Syndical Européen de l'Éducation (CSEE - branche de l'Internationale de l'Éducation [IE] pour la zone Europe). Cette conférence a réuni environ 270 délégué·es d'une quarantaine de pays.

18

Le Lien N°212 - sept. 2022

Lors de son allocution d'ouverture, David Edwards, secrétaire général de l'IE est revenu sur la pandémie de Covid-19 qui a fortement marqué et endeuillé les professionnel·les de l'éducation. Au cours de la pandémie, ce sont 200 milliards d'euros qui se sont frayé un chemin dans l'éducation, investis par les entreprises privées de développement d'applications « éducatives » numériques. Aujourd'hui, dans tous les pays, les dogmes de la Banque Mondiale et du FMI bloquent systématiquement le développement des services publics notamment les salaires, les formations et les investissements. En parallèle ces instances mondiales ferment les yeux sur les 322 milliards de dollars liés à l'abus des multinationales dans l'évasion fiscale.



Au cours des travaux dédiés aux « *mobilisations pour une éducation publique de qualité au profit des élèves* », nous avons pu nous rendre compte à quel point les problématiques sont similaires pour les syndicalistes des différents pays : épuisement des personnels lié à la surcharge de travail (heures supplémentaires, tâches administratives) entraînant une grande souffrance au travail ; perte d'attractivité du métier liée aux faibles salaires

(au Royaume-Uni par exemple, un tiers des enseignant·es quittent le métier dans les 5 premières années et 68 % des autres envisagent de le faire) ou encore la contractualisation et la privatisation de l'éducation (en Allemagne, 90 % des personnels de la recherche sont contractuel·les). En parallèle, plusieurs syndicats sont revenus sur l'importance de populariser les luttes qui se mènent dans nos différents pays et les victoires obtenues (comme ce fut le cas en Hongrie, au Kosovo, en Macédoine du Nord ou encore en Lettonie).

Les échanges sur « *l'attractivité de la profession enseignante* » ont, une fois encore, permis d'arriver à un consensus européen quant à l'analyse de la situation actuelle. Si auparavant nos professions étaient attractives, cela n'est plus le cas aujourd'hui principalement en raison des faibles salaires, de la quantité de travail toujours en augmentation, de la perte d'autonomie organisationnelle et pédagogique. La conférence a permis de faire émerger des points clés pour le CSEE notamment garantir la liberté académique (pédagogique) ; s'engager dans une gestion collective de nos lieux de travail ; des salaires décents ou encore des conditions de travail durables.

Enfin, pour nous interpeller sur la situation en Ukraine, nous avons accueilli Georgiy Trukhanov, président du syndicat TUESWU. Le constat en Ukraine est terrible : 2000 bâtiments scolaires endommagés et plus de 200 complètement détruits. 345 enfants ukrainien·nes tué·es, 2400 enfants déporté·es vers la Russie, ce qui constitue une violation des lois internationales humanitaires. Les syndi-



cats ukrainiens de l'éducation ont pris part aux négociations avec leur ministre afin de garantir le maintien des salaires, l'interdiction du licenciement et le droit de travailler à distance d'une autre région ou de l'étranger. L'objectif affiché est de rouvrir les écoles à partir du 15 août. En solidarité la FERC CGT a présenté une déclaration de soutien aux populations ukrainiennes, russes et biélorusses qui résistent au régime totalitaire de Poutine.

En conclusion, cette conférence a confirmé l'importance pour notre fédération de participer à ces rencontres internationales. Bien qu'elles restent très « institutionnelles », elles permettent des échanges indispensables à la compréhension de l'actualité et la connaissance des luttes que mènent nos camarades dans leurs pays respectifs. Envisager à terme des journées de lutte internationales nous rapprocherait davantage et ouvrirait des perspectives communes.

Source des illustrations :

<https://www.csee-etu.org/fr/actualites/csee/4918-les-educateur-trice-s-europeen-ne-s-reaffirmer-leur-engagement-a-ameliorer-le-statut-de-la-profession-enseignante-pour-des-societes-inclusives-pacifiques-democratiques-et-durables>

VIVE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE !

Le 28 juin dernier, à Oujhorod, les représentant·es des deux confédérations syndicales ukrainiennes, la FPU et la KVPU, ont réceptionné les fourgonnettes fournies par l'intersyndicale CGT – CFDT – FO – CFE-CGC – CFTC – UNSA – FSU – Solidaires.

C'est le premier aboutissement de l'initiative « un convoi syndical pour l'Ukraine » lancée par la CGT dès la mi-mars en concertation avec les syndicats ukrainiens. Dans ce dialogue entre dix organisations et deux pays, les analyses et les approches peuvent diverger. Les camarades ukrainien·nes insistaient sur la nécessité d'une aide militaire à leur pays alors que ce n'était évidemment pas le rôle des syndicats français d'en apporter une. Et, dans chaque OS, et en particulier à la CGT, l'opportunité d'une telle aide fait l'objet de débats animés !

Une chose est clairement ressortie de nos échanges avec nos camarades ukrainien·nes : les travailleur·ses subissent la guerre au premier chef et ce sont les plus pauvres qui restent sous les bombes faute de moyens pour évacuer loin du front. La FPU a transformé plusieurs bases de loisirs qu'elle gère dans les Carpates en centres d'accueil de réfugié·es, mais les syndicats ukrainiens ont besoin de véhicules pour amener l'aide au plus près des populations restées sur place. Sur les 14 millions de personnes déplacées depuis le début de la guerre d'agression et d'annexion menée par

Poutine contre l'Ukraine, 6 millions ont franchi la frontière de l'Union Européenne, mais près de 8 millions ont trouvé refuge dans l'ouest du pays, à l'intérieur même de l'Ukraine.

Conduites par cinq camarades (une de SUD PTT et quatre de la CGT, dont trois de syndicats affiliés à la FERC), les

dizaines de milliers de syndicalistes sont partis se battre au front ou se sont engagé·es dans la défense territoriale. Les deux principaux syndicats du pays, la FPU et la KVPU, contribuent activement à l'effort de défense nationale et sont très impliqués dans l'aide aux déplacé·es intérieur·es, comme en témoigne l'usage intensif des camionnettes que nous leur avons données. Mais dans le même temps, nos camarades ukrainien·nes doivent faire face à de lourdes attaques contre le code du travail en Ukraine. Depuis la mi-mars, le Parlement ukrainien examine et vote des lois qui laissent les mains de plus en plus libres aux employeur·ses. Une de ces propositions, dénoncée par la CSI et la CES, focalise l'inquiétude des syndicats. Ratifiée par le président Zelensky le 17 août 2022, cette loi prive de la protection du Code du travail 70 % de la main-d'œuvre ukrainienne.

Adrien (Cgt Educ'action 93, Le Raincy)
Éric (Cgt Educ'action 75 UL Cgt Paris 13e)
Pierre (SNPEFP CGT, Espace International de la confédération)



L'objectif du convoi était par conséquent d'exprimer avant toute chose la solidarité de la CGT à la résistance du peuple ukrainien en fournissant une aide logistique et matérielle : don des deux fourgonnettes elles-mêmes et d'une centaine de kits humanitaires. Dans le courant du mois d'octobre, plusieurs camions partiront également pour l'Ukraine chargés de machines à laver industrielles, de fours micro-ondes, d'autocuiseurs, de bouilloires, de chauffages à l'huile, de protections féminines et de denrées alimentaires, notamment pour les enfants.

camionnettes ont traversé l'Europe en 48 heures. Deux jours plus tard, la camionnette de la KVPU, était déjà dans le Donbass, à 100 km du front.

L'engagement sur deux fronts des syndicats ukrainiens

Les travailleuses et travailleurs de l'Ukraine et leurs syndicats sont confronté·es à une situation de guerre et d'occupation depuis huit ans. Le 24 février, la guerre a changé d'échelle, faisant planer une menace pour la survie de l'Ukraine elle-même. Des



En 2022, la Macif a été élue **Marque préférée des Français***



Et vous, pourquoi préférez-vous la Macif ?

Pour Mehdi, c'est pour
ses **prix compétitifs**.

Pour Albert, c'est pour son modèle
d'assureur mutualiste **sans actionnaire**.

Pour Huguette, c'est pour **la relation
avec son conseiller**.

Pour Laure, c'est pour **son service client
basé en France****.



La Macif,
c'est **vous**.

* Étude réalisée du 12 au 13 janvier 2022 par La Marque Préférée des Français auprès de 1 022 français, représentatifs de la population française - terrain réalisé par OpinionWay - dans la catégorie « Compagnies d'assurance ».

** Certification AFRC Relation Client France. Certificat 95088 délivré à la Macif par Afnor Certification. Pour en savoir plus : relationclientfrance.fr.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.

EMPÊCHER LA MISE À MORT DE LA SÉCU

À l'UFR nous avons un corps militant que la vie a formé à défendre la Sécu de 1945, conquête majeure combattue sans relâche par le patronat. Il est aux côtés des camarades en activité dans cette bataille comme il l'a montré en particulier lors de la journée d'études UFR-FERC le 26 septembre 2021 à Montreuil.

Depuis la création de la CSG, les gouvernements successifs ont exonéré le patronat d'une part grandissante de cotisations allant de 1,9 milliard (Md) € en 1992 à plus de 55 Mds € en 2020. Un calcul, arrêté en 2020¹, donne un total de plus de 686 Mds € que le patronat n'a pas versé à la Sécu : une saignée massive de la masse salariale mise en commun pour financer la protection sociale (le salaire différé ou socialisé) qui garantit le principe « on cotise selon ses moyens, on reçoit selon ses besoins ». Ne parlons donc que du salaire brut contenant les cotisations sociales !

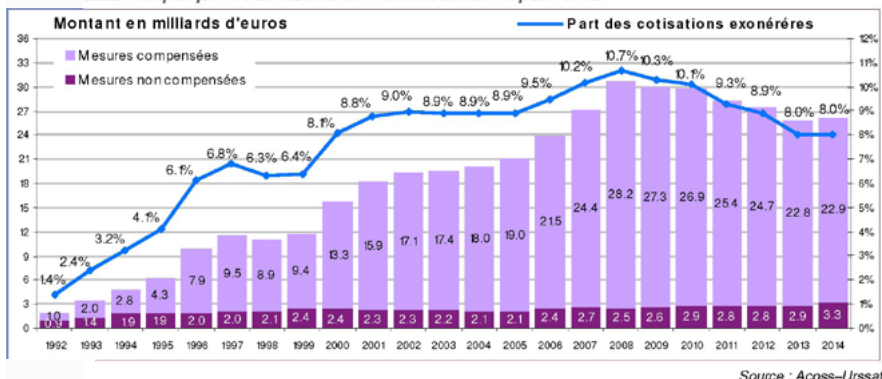
Double peine et marche à la fiscalisation

Les baisses de taux des cotisations et les exonérations ont été compensées par nos impôts (on paye à la place des patron-nes) d'où la part grandissante de la CSG (25,6 %) et de la TVA (9,7 %) dans le financement de la Sécurité sociale.

Le but est clair : remplacer les cotisations par une « TVA sociale ».

Les mesures prises pendant la pandémie et depuis par le gouvernement Macron ont fait bondir les exonérations de cotisations, par exemple pour les salaires jusqu'à 1,6 fois le SMIC, soit 2686 € brut au 01/08/22. Le pillage de la Sécu a accéléré : au premier trimestre 2019, les heures supplémentaires ont été exonérées, 400 millions d'euros restés dans les poches du patronat, de même avec les primes. La Sécu a payé 1,6 Mds € aux pharmacies pour les tests Covid, rien qu'en janvier 2022. Cette enveloppe était prévue pour l'année. Or les tests, c'est

Graphique 1 : Evolution des exonérations depuis 1992



Source : Acoos-Urssaf

de la prévention, pas du soin. Le gouvernement fait supporter à la Sécu le budget de « Santé publique France » chargée de sa propagande, budget passé de 150 Mds € à 4,8 Mds € selon le Sénat.

Défendre ses personnels, c'est défendre la Sécu

8000 postes ont été supprimés entre 2018 et 2022, rien qu'à l'assurance maladie. Résultat, centres débordés, de nombreux fermés. La CNAM invite « à privilégier votre compte Ameli pour toute démarche », au lieu d'aller dans un centre ou de téléphoner. Et tant pis si vous n'avez pas Internet ! Il y a plus : on donne davantage de tâches aux personnels, comme surveiller la population pendant la pandémie, envoyer des SMS aux personnes testées positives, opération de propagande du gouvernement pour frapper les esprits. Or la prévention, les campagnes de sensibilisation, c'est l'affaire du gouvernement. On voit ce qu'il en est avec le manque dramatique en médecine scolaire et en médecine du travail.

Les personnels de la Sécurité sociale avec leurs organisations syndicales

Evolution des exonérations de cotisations sociales (champ du recouvrement Urssaf)



* exonérations / (cotisations perçues + exonérations) Source : Urssaf

alertent depuis des années sur le manque d'effectifs occasionnant des retards considérables de versement, en particulier des indemnités journalières. En réalité le gouvernement veut liquider un droit c'est-à-dire ce revenu de remplacement, y substituer une allocation versée une fois. Le but inavoué : transformer les indemnités journalières en forfait, « beaucoup plus simple pour le patronat ».

Alors, augmentation des salaires et des pensions, échelle mobile, suppression des exonérations, de la CSG et de la CRDS, toute rémunération doit être soumise aux cotisations.

Philippe Bouyries.

¹ ACOS-STAT ne publie plus de tableaux depuis 2018. Le premier tableau couvre 1992 à 2014 (ACOS-STAT n°223). Le second provient du rapport URSSAF, Conjoncture et financement 2020. Rien encore pour 2021.

RETRAITÉ·ES, CONTINUITÉ DE LA VIE SYNDICALE

« FEUILLE DE ROUTE » DU GOUVERNEMENT MACRON/BORNE : UN NOUVEAU COUP PORTÉ À LA POPULATION, ACTIF·VES ET RETRAITÉ·ES...

Le résultat des législatives n'a rien changé sur le plan des réformes drastiques imposées par le gouvernement.

Dans le domaine de la Santé

La mise en place du gouvernement Elisabeth Borne a vu arriver un nouveau ministre de la santé : François Braun, médecin et patron du premier syndicat des urgentistes. Celui-ci va appliquer une politique libérale à la crise de l'hôpital. Le nouveau ministre est clairement du côté de la direction et non de celui de l'hôpital public, et des gouvernant-es plutôt que celui des soignant-es et patient-es. Celui-ci veut mettre en place une régulation des services des urgences via un appel par le 15, sous prétexte qu'il y aurait des engorgements par le passage obligatoire de soins de « bobologies » de certain-es patient-es. C'est une entrave à l'accès aux soins universels du service public hospitalier.

Pouvoir d'achat, salaires, pensions

L'exécutif a mis en place des aides et des mécanismes d'indexation pour limiter la perte du pouvoir d'achat des ménages. **Elles sont nettement insuffisantes.**

La première ministre assurait en préparant avec la nouvelle Assemblée Nationale le Projet de Loi sur le pouvoir d'achat, que les Français-es ne se serreront pas « trop » la ceinture, en dépit d'une inflation à 7 % en 2022 !

Que contient ce projet de Loi ? Une revalorisation de 4 % pour les pensions, minima sociaux, allocations de solidarité aux personnes âgées et aide au logement. Un « rattrapage » de 3,5 % pour le traitement des fonctionnaires. Même si il y a des



mesures pour amortir la flambée des prix de l'énergie : gaz, électricité, carburants, prime (6000 €) pour l'acquisition d'un véhicule électrique, le compte n'y est pas...

Le gouvernement continue de refuser de revaloriser de façon significative le SMIC, les pensions de retraites : le soi-disant niveau maintenu des pensions est un gros mensonge. On constate une dégradation continue depuis plus de 30 ans, qui s'est aggravée depuis 2008. À l'instauration de la revalorisation sur la hausse des prix, les pensions étaient revalorisées au 1^{er} janvier, dans le cadre de la Loi de finances. Les gouvernements successifs (Sarkozy, Hollande, Macron) n'ont cessé de décaler les dates de revalorisations, lésant encore plus actif-ves et retraité-es.

Parallèlement, les fortunes des milliardaires explosent : plus de 100 milliards en 2021/2022 pour Bernard Arnault, et plus de 200 milliards pour les 5 plus grandes fortunes de France. Pendant ce temps, la majorité des Français-es actif-ves et retraité-ves

ont du mal à boucler les fins de mois. « Les français ne se serreront « pas trop » la ceinture » nous dit la première Ministre.



En conclusion, nous allons de nouveau nous mobiliser pour la rentrée. À commencer par la journée interpro et intergénérationnelle organisée par la confédération le 29 septembre. Cette journée sera déterminante.

IL FAUDRA UNE FORTE MOBILISATION POUR SE FAIRE ENTENDRE.

Jacky Milaguet

LE DROIT IMPRESCRIPTIBLE À LA SANTÉ ?

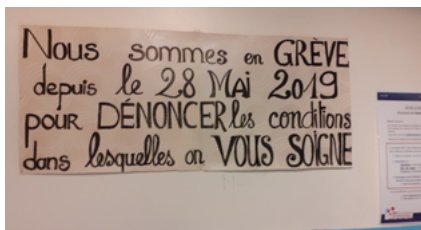
Je vais vous parler de ce que je connais... Mais ailleurs, c'est pareil.

Cet été, je suis allé à l'hôpital de Beaumont subir une intervention assez banale. Je suis arrivé, le hall était vide, de ses 6 guichets, 5 étaient fermés. Je n'ai pas attendu. J'ai été bien soigné. Par un médecin dépêché d'un autre hôpital...

Une dame s'adresse au comité de défense de l'hôpital : « *Je ne sais pas quels arguments mettre en avant pour que les politiques entendent nos appels de détresse. J'ai connu cet hôpital de Beaumont « plein de vie », les salles d'attente bondées, les lits occupés, les malades pris en charge... J'y suis revenue dernièrement, j'ai traversé des salles vides, des guichets fermés, un silence inquiétant, bref ça sentait la mort et j'en ai eu le cœur serré de peine et de colère. C'est incroyable, mais ils sont donc tous sourds là-haut !!!* »

C'est qu'à l'hôpital de Beaumont, un véritable désastre sanitaire est en cours.

Messieurs Macron, Véran, l'hôpital voisin de Saint Martin du Tertre spécialisé dans les soins gériatriques, vous le fermez. À l'hôpital de Beaumont, malgré toutes nos alertes et protestations, vous avez osé, en pleine pandémie,



priver la population d'un service de réanimation, de lits de soins intensifs, fermés deux mois auparavant. Vous avez osé en plein confinement, quand des enfants perturbés dans leur scolarité étaient en pleine détresse, fermer 12 lits de pédiatrie. Vous avez osé à la maternité de l'hôpital fermer le service de néonatalogie, mettant en péril les parturientes, les prématuré-es... Vous avez refusé d'entendre les besoins de la population. 180 000 habitant-es concerné-es.

Et puis, ces derniers mois, les choses se sont encore accélérées. Après l'urologie, la pneumologie, la diabétologie, la neurologie, la cardiologie ont vu leurs chef-fes de services partir, certain-es à la retraite et d'autres dégoûté-es des conditions qui leur sont faites ... Des remplacements venus d'autres hôpitaux, mais au mieux une journée dans la semaine.

Un hôpital ruiné en moins de 4 ans... Messieurs Macron et Véran, qui est responsable ? Et on enjoint à la popu-

lation de s'adresser à Pontoise, malgré la distance et les embouteillages.

Mais à Pontoise, la CGT s'insurge car là aussi les services de néonatalogie, de pédiatrie et de réanimation ont perdu des dizaines de lits depuis 3 ans, et avec le départ du chef de service de psychopathologie de l'adolescent-e, 10 lits ferment. Et comble de tout la cancérologie y est brutalement réduite à peau de chagrin !

Une désertification hospitalière pour plus de 500 000 habitant-es.

Tous ces forfaits accomplis, que restait-il à inventer ?

L'annonce de l'ARS est tombée avant l'été : la fusion administrative des hôpitaux de Saint-Martin-du-Tertre, Beaumont, Pontoise ! Avec toutes les conséquences prévisibles: la mobilité forcée des personnels soignants, administratifs, des services de restauration, de lingerie ...


Les syndicats CGT, UNSA, Solidaires, de l'hôpital, outrés, ont appelé dans l'unité une journée de protestation pour s'opposer à cette fusion.

Vous savez quoi, le comité de défense avec la CGT et les autres syndicats de l'hôpital, après avoir manifesté au ministère de la Santé pour être entendus des ministres Buzyn et Véran, vient de proposer de s'y rendre une quatrième fois pour s'adresser au nouveau ministre Monsieur Braun.

Monsieur Braun qui préconise l'appel préalable au 15, avant de se rendre aux urgences. Nouveau tri des patient-es... Ce n'est pas la réponse que la population, exaspérée, est prête à entendre. Tant va la cruche à l'eau...

Jean Mennecier





Régime de protection
sociale des personnels
enseignants



Retrouvez vos garanties sur
www.ag2rlamondiale.fr

**Retrouvez les
régimes prévoyance
et santé pour :**

- Les chefs
d'établissement
- Les salariés
- Le personnel
enseignant



AG2R LA MONDIALE
au service de
l'Enseignement Privé